

*Seul le prononcé fait foi*

**60<sup>ème</sup> Anniversaire de la Sécurité sociale**

**Lundi 3 octobre 2005**

***La Sécurité sociale dans l'économie française***  
***Jean-Michel Charpin, Directeur général de l'Insee***

Messieurs les Ministres,  
Mesdames et Messieurs les Présidents,  
Mesdames et Messieurs,

Laissez-moi d'abord remercier Monsieur Philippe Bas et Monsieur Dominique Libault de m'avoir invité à parler devant vous ce matin pour célébrer le 60<sup>ème</sup> anniversaire des ordonnances d'octobre 1945.

Le calendrier a bien fait les choses.

La semaine dernière, l'actualité était aux aspects comptables, aux mauvaises nouvelles, aux déficits budgétaires et sociaux.

Une fois de plus, la discussion a porté sur le fameux « Trou de la Sécu », sur les moyens de le boucher et le calendrier espéré.

Cette semaine, on peut passer à autre chose, au moins pour le temps d'un anniversaire, et mettre en avant tout ce que la Sécurité sociale a apporté à la France et aux Français.

C'est d'ailleurs comme cela que les Français vivent d'abord la Sécurité sociale, comme un acquis social majeur, qui mérite d'être respecté.

Si, en matière de Sécurité sociale, la charge de la preuve est toujours du côté du changement, c'est notamment parce que les Français y sont très attachés, collectivement et individuellement.

Quand on parle de la Sécurité sociale, on touche un sujet à la fois qualitatif et quantitatif, chaud et froid, un sujet qui met en cause les visions collectives en matière de sécurité, de solidarité, de projection dans l'avenir, un sujet qu'il est nécessaire d'aborder avec sensibilité et rigueur en même temps.

Il faut cependant commencer par indiquer que la Sécurité sociale, par le volume de ses interventions, joue un rôle considérable dans l'économie française.

Toutes branches confondues, les dépenses de Sécurité sociale atteignaient 347 milliards d'euros en 2004, soit 21 % du PIB. Elles représentaient dans le même temps 29 % de la consommation des ménages et 32 % du revenu disponible brut des ménages.

Une telle masse fait que tout ce qui concerne la Sécurité sociale est un élément majeur de l'équilibre et de la dynamique économiques.

La Sécurité sociale concerne tout le monde, à moment ou à un autre. Elle concerne directement les malades, c'est-à-dire nous tous, même si, à un moment donné, les dépenses sont concentrées, les familles, notamment les 4,3 millions de familles qui perçoivent des allocations familiales, les retraités, au nombre d'environ 13 millions.

Elle finance très majoritairement le secteur de la santé, avec ses plus de 850 000 professionnels, dont plus de 200 000 médecins, secteur dont les débouchés croissent dans tous les pays, au-delà des choix

de systèmes de financement. L'industrie pharmaceutique est une branche dynamique qui emploie près de 50 000 personnes en France.

Même si je ne veux pas y consacrer trop de temps, il faut aussi observer que le besoin de financement de la Sécurité sociale, au sens de la comptabilité nationale, a atteint 15,9 milliards d'euros en 2004, ce qui représente quand même plus de 100 milliards de francs et le quart du besoin de financement des administrations publiques. Dans ce total, le régime général comptait pour 11,9 milliards d'euros et la seule assurance maladie pour 11,6 milliards. C'est beaucoup pour des institutions qui financent des dépenses courantes, lesquelles n'ont aucune raison logique de donner lieu à un endettement.

Le poids quantitatif de la Sécurité sociale dans l'économie française est donc considérable.

Mais il faut savoir que, d'après le baromètre de la DREES, près de 60 % des Français le considèrent comme « normal » et la proportion de ceux qui le considèrent comme insuffisant dépasse celle de ceux qui le considèrent comme excessif.

C'est que la Sécurité sociale a changé la vie de tous, en organisant la couverture des risques de l'existence.

C'est grâce à elle, en effet, que chacun peut se soigner, que les familles sont soutenues, que des revenus de remplacement prennent la place, ou la suite, des revenus d'activité.

Pendant longtemps, la couverture de ces risques incombait aux familles et aux organisations caritatives. Malheur alors aux isolés, aux personnes sans enfant, qui ne pouvaient compter que sur la charité.

Ce changement historique a réduit les angoisses et augmenté le bien-être.

Il a permis de mieux assurer la dignité de vie des personnes âgées ou invalides. Mais il a eu aussi de nombreuses conséquences économiques.

D'abord, il a contribué à améliorer de façon tutélaire l'état de santé de la population française, d'autant plus d'ailleurs que chacun bénéficie de la meilleure santé des autres, ainsi que l'éducation des enfants.

La main-d'œuvre française a ainsi vu s'élever certainement sa qualité, liée notamment à l'état de santé et au niveau d'éducation, et probablement sa quantité, si l'on pense que l'exception française en matière de fécondité tient pour partie aux prestations familiales.

Ensuite, les dépenses correspondantes ayant été mutualisées, les réserves nécessaires aux périodes difficiles, notamment aux périodes sans revenu, ont pu être ajustées grâce à la loi des grands nombres. Dans ce domaine, la précaution collective et mutualisée est clairement plus efficace que l'épargne individuelle.

Enfin, les ménages peuvent mieux lisser leur consommation sur l'ensemble de leur cycle de vie : les revenus de remplacement leur permettent en effet de maintenir leur niveau de vie pendant les périodes difficiles. On ne peut exclure que l'existence de ce filet de sécurité, qui résulte aussi de l'assurance chômage, soit favorable à la prise de risque économique, et par là, à la croissance.

En France, nous avons tellement intériorisé la Sécurité sociale que nous avons du mal à imaginer un monde où les risques de l'existence ne seraient pas couverts.

J'ai vécu personnellement et directement, lors d'une discussion avec le PDG d'une entreprise américaine, l'épisode du coup de téléphone de la part d'un hôpital demandant la garantie de paiement d'une opération pour un employé à temps partiel non couvert par une assurance maladie.

Le PDG a répondu par l'affirmative. Je me suis toujours demandé ce qui se serait passé en cas de réponse négative.

Au-delà de ses conséquences individuelles, la Sécurité sociale est un instrument de cohésion sociale, en opérant de vastes redistributions.

Il s'agit d'abord des redistributions dites horizontales, entre bien portants et malades, entre actifs et retraités, entre célibataires et familles, etc.

Mais la Sécurité sociale organise aussi une redistribution verticale, fonction des revenus.

Même en neutralisant l'effet des redistributions horizontales, on peut montrer que la Sécurité sociale débouche sur une redistribution des revenus des ménages les plus aisés vers les ménages les plus modestes.

Les travaux de la DREES ont permis de mesurer les transferts ainsi mis en œuvre par l'assurance maladie. Ils résultent principalement de la proportionnalité des cotisations et contributions par rapport aux revenus, alors que les dépenses de santé n'en dépendent pas directement, même si la couverture maladie universelle et les différences de recours à l'hôpital, en expliquent aussi une partie.

En matière de retraite, la redistribution verticale résulte principalement du minimum contributif, ainsi que du minimum vieillesse. Quant aux prestations familiales, elles représentent une ressource importante pour les familles à faible revenu.

Pour les ménages situés tout en bas de la hiérarchie des revenus, le supplément assuré par la Sécurité sociale apporte un soutien au revenu moyen qui est loin d'être négligeable. Or, il s'agit de ménages non imposés sur le revenu, et pour lesquels la redistribution ne peut guère passer par la fiscalité, aussi progressive soit-elle.

Il faut toutefois veiller à ce que le transfert négatif à la charge des ménages les plus aisés ne leur apparaisse pas excessif par rapport aux avantages individuels liés à la mutualisation.

Au plan macro-économique, la Sécurité sociale joue un rôle de stabilisateur automatique. C'est le cas dans une certaine mesure au niveau national.

Il est en effet fréquent que le déficit se creuse dans les périodes de basse conjoncture, même si ce n'est pas toujours de bonne gestion. Symétriquement, il se réduit à peu près systématiquement en période de bonne conjoncture. Il en résulte un effet de stabilisation qui lisse les fluctuations conjoncturelles.

Mais le rôle de stabilisateur est encore plus net au niveau local.

Du fait des mécanismes qui gouvernent les cotisations et les prestations, toute portion du territoire en difficulté voit ses cotisations baisser en raison de la réduction des assiettes, alors que les prestations dont elle bénéficie n'ont pas de raison d'être modifiées, symétriquement, toute portion du territoire qui connaît un fort

développement augmente sa contribution au financement de la Sécurité sociale.

Ainsi fonctionne, à travers la Sécurité sociale, une sorte de péréquation dynamique, financée par les territoires les plus actifs, au bénéfice de ceux qui souffrent de difficultés et qui peut leur permettre d'éviter une spirale de déclin.

Enfin, il faut y venir, la Sécurité sociale a un coût. Il se manifeste par les cotisations sociales à la charge des employeurs et des salariés, ainsi que par des contributions sur les revenus et des impôts affectés.

Les cotisations sociales influencent à la fois la demande de travail de la part des entreprises et l'offre de travail de la part des personnes.

En effet, parce que, dans certaines conditions, elles pèsent sur les coûts de production, et pas seulement sur le salaire net, elles influencent les choix de production et d'embauche des entreprises. Du côté des personnes, les cotisations sociales jouent sur l'incitation au travail : il n'y a en général guère de raison qu'un supplément de cotisation corresponde, au niveau individuel ou familial, à un supplément de prestations.

La sensibilité de l'emploi à son coût est particulièrement forte pour certaines catégories, notamment pour les travailleurs non qualifiés. C'est pour cette raison que la politique de réduction des charges sociales sur les bas salaires a eu des effets favorables significatifs, améliorant de plusieurs centaines de milliers l'emploi des catégories concernées.

Depuis déjà de nombreuses années, la Sécurité sociale est bousculée. Elle l'est par la conjoncture économique : chaque période de ralentissement, a fortiori de récession, soustrait des recettes et génère de douloureux problèmes de financement.

Elle l'est par la démographie et le vieillissement. L'espérance de vie s'accroît depuis longtemps, et fort heureusement, au rythme vertigineux d'un trimestre par an, et la génération nombreuse du « baby-boom » est à veille du départ en retraite. Ces évolutions créent des charges croissantes et en annoncent de nouvelles pour les trente ans à venir.

Enfin, la Sécurité sociale est aussi bousculée par l'évolution des aspirations. Devenue universelle, elle a cependant gardé de ses origines une segmentation par catégories et une uniformité dans le traitement individuel. Or, l'époque réclame au contraire la liberté de choix individuel, elle s'oppose à l'uniformité des traitements, tout en privilégiant les systèmes généraux ouverts à toutes les catégories.

Confrontée, comme toutes les institutions publiques, aux défis de l'efficacité et de l'adaptation, la Sécurité sociale cherche son avenir.

Aujourd'hui, observant les soixante dernières années, on peut être fier de la Sécurité sociale.

Personne ne peut savoir si, sans elle, la croissance aurait été plus ou moins rapide, l'emploi plus ou moins dynamique, le niveau de vie plus ou moins élevé. En revanche, on peut affirmer que les inégalités auraient été plus fortes, la santé moins bien assurée, l'attente du lendemain plus angoissante, notamment pour les plus fragiles.

La Sécurité sociale a tant apporté qu'on peut être confiant dans la capacité de la démocratie française à l'adapter pour lui assurer un avenir à la hauteur de son passé.